



accident materiel centre ville

Par **panatinaikos**, le **30/04/2020 à 22:02**

Bonjour,
Je viens d'occasionner un accident matériel de la circulation routière, en plein centre ville. Un véhicule qui se trouvait devant, a soudainement freiné, je l'ai percuté par l'arrière. Mon véhicule est sérieusement endommagé à contrario du tiers qui n'a eu que des éraflures à l'arrière.
Que dois-je faire en pareil cas ?
Merci de votre réponse.
Cordialement.

Par **chaber**, le **01/05/2020 à 06:37**

bonjour
Constat amiable .votre responsabilité est totale
Si vous êtes assuré Dommages: indemnisation moins franchis
Si vous êtes assuré simplement en responsabilité civile : aucune indemnisation mais malus 25% à la prochaine échéance sauf si vous avez un bonus de 50% depuis au moins 3 ans (clause bonus/malus des conditions générales)